

RESERVE

182299



Commune de Sainte-Croix

Modification partielle du Plan général d'affectation
Vers chez Jaccard, parcelles n° 2066 et 2081

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du **14.05.12** Soumis à l'enquête publique du **16.05.12** au **14.06.12**

Au nom de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Le Syndic

Le Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le **10.12.12**

Approuvé préalablement par le département
compétent le **17 AVR. 2013**

Le Président

Le Secrétaire

La Cheffe de Département

Mis en vigueur le **6 JAN. 2014**

CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial

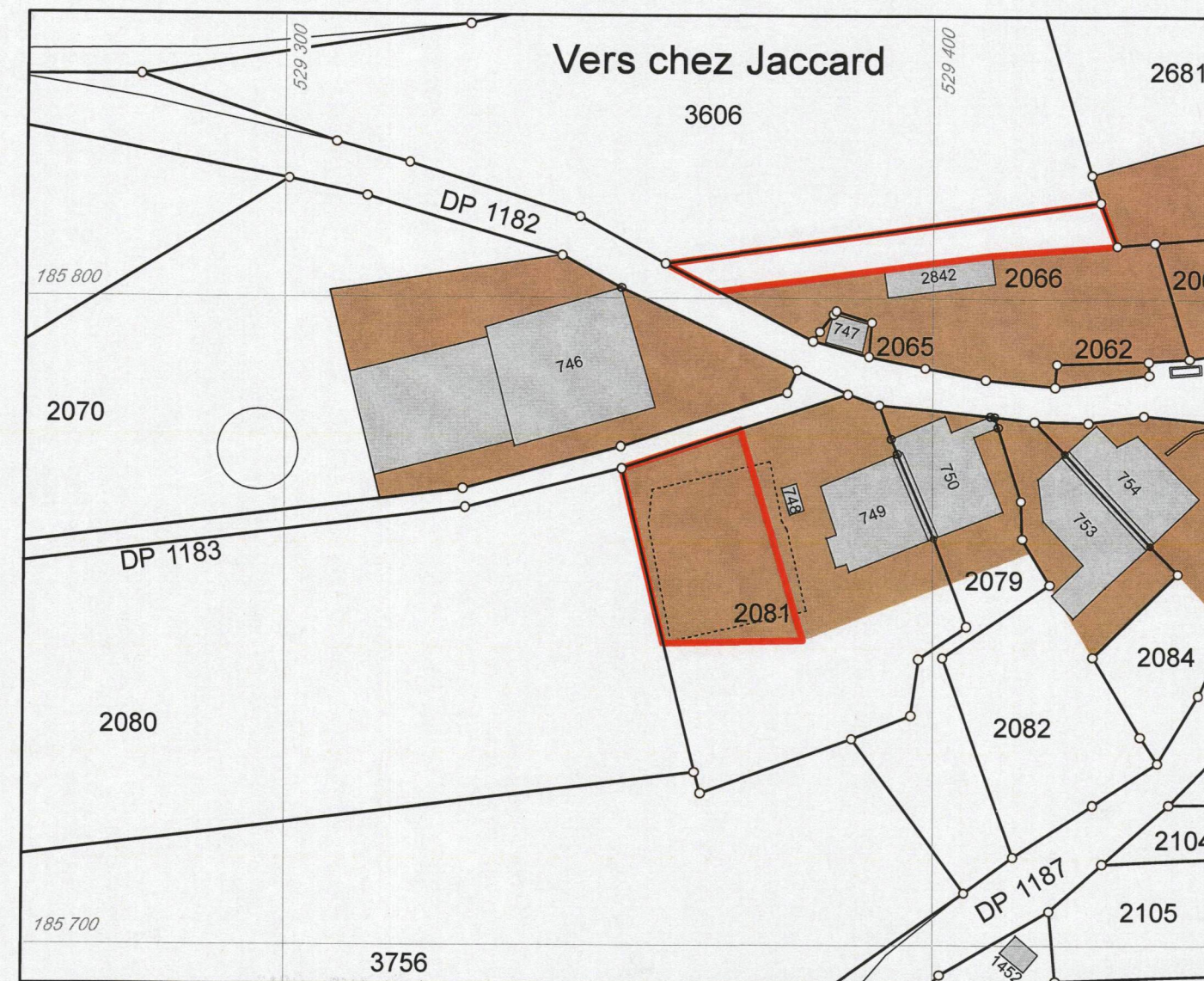
team+

transports
environnement
aménagement du territoire

avenue de Sévelin 32
CH-1004 Lausanne
t 021 626 23 56
f 021 626 33 56
lausanne@team-plus.ch

Philippe Gueissaz
Architecte EPFL-FAS-SIA
rue des Arts 11
1450 Sainte-Croix
024 454 23 12
024 454 43 50

[26.4.2012]



Légende

- Périmètre de la modification
- Zone de village
- Zone agricole

A titre indicatif :

- Carré de sable, selon relevé

0 5 25 m
1 : 1000



Coordonnées moyennes : 529'390/185'780
Etabli sur la base des données cadastrales
du **4.05.12**, authentifié par
Jean-Jacques Bourgeois, ingénieur
géomètre officiel

BOURGEOIS & RUDAZ S.A.
Ingénieurs géomètres officiels
Rue de la Plaine 68 - CP 1077
1401 YVERDON-LES-BAINS
Tél: 024.425.45.94
Fax: 024.426.08.92

Règlement

Article premier

Le PGA, mis en vigueur le 23 décembre 1994, est modifié à l'intérieur du périmètre défini sur le plan de la modification du PGA "Vers chez Jaccard".

Article 2

Les dispositions du Règlement du PGA relatives à la zone village sont applicables.

Article 3

La présente modification du PGA entre en vigueur par décision du Département compétent du Canton de Vaud. Elle abroge à l'intérieur de son périmètre toutes les dispositions qui lui sont contraires.